

Décision

Générale

colonial

Décision n° 319 du 17 Avril 1943.

n° 319

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1943

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro
1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Madame CROGNIER est engagée en qua lité de Sténo-dactylo-comptable auxiliaire au Ravitaillement Général pour compter de la date de sa prise de service et au salaire de 102 frs par jour.